



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 13050

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le plan 2008-2012 de lutte contre la maladie d'Alzheimer. La commission, présidée par le professeur Joël Ménard, a rendu le 8 novembre 2007 ses préconisations pour la mise en oeuvre d'une vaste politique publique visant à prendre en charge et à lutter contre la maladie d'Alzheimer. Il établit dix objectifs, formule vingt-huit recommandations et quarante-huit mesures, relatifs à la recherche au soin et à l'accompagnement des malades. Selon ce rapport, la prise en charge de cette pathologie souffre de nombreuses imperfections et notamment un défaut d'organisation du maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie. Il suggère, afin de remédier à cette faiblesse, de garantir le choix du maintien à domicile et d'encourager l'aménagement du logement des personnes atteintes grâce à la réalisation d'un diagnostic logement par un ergothérapeute et l'application d'un crédit d'impôt pour les travaux d'équipement. Il lui demande si le Gouvernement entend suivre cette suggestion et favoriser la mise en oeuvre de ces mesures.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État à la solidarité a été appelée sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. L'un des objectifs du plan Alzheimer 2008-2012 est d'améliorer la qualité de vie des malades et des aidants dans la durée, une fois le diagnostic établi. Ces besoins requièrent une réponse humaine, organisée. La priorité est d'adapter le domicile ou l'établissement d'hébergement à la spécificité des malades d'Alzheimer. Le plan favorisera l'intervention d'ergothérapeutes et de psychomotriciens pour aménager le domicile. Des équipes spécialisées comprenant des assistants en gérontologie - une nouvelle compétence qui sera créée - des psychomotriciens ou des ergothérapeutes amélioreront considérablement la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais aussi de l'ensemble des personnes âgées dépendantes, leur qualité de vie, et celle de leur entourage, créant ainsi les conditions d'un véritable choix entre domicile et institutionnalisation. Ainsi, sur prescription médicale, les ergothérapeutes et les psychomotriciens pourront intervenir à domicile et à d'adaptation du logement, la réhabilitation et la stimulation cognitive et, le cas échéant, en cas de crise, la prise en charge des troubles du comportement. Sur cette base, 500 équipes spécialisées, soit 5000 places de services à domicile, seront créées de 2009 à 2012. Enfin, dans l'objectif de permettre le recrutement de ces nombreux professionnels, le plan métiers, qui sera prochainement annoncé, intégrera, en plus de la création de la formation d'assistant en gérontologie, la question de la formation par les régions des ergothérapeutes et des psychomotriciens. Le maintien à domicile repose aussi sur la possibilité ou non d'aménager le lieu de vie afin de favoriser l'autonomie et de prévenir les accidents. Si l'adaptation au handicap physique est un domaine qui commence à être bien connu des professionnels, l'adaptation des logements aux handicaps cognitifs reste un domaine à inventer puis à développer fortement, notamment grâce à l'apport des nouvelles technologies. La nécessaire amélioration de la prise en charge de la dépendance appelle à la réalisation d'un diagnostic sur le logement prenant en compte la dépendance physique comme psychique dans le cadre de l'évaluation pluridisciplinaire de l'équipe APA, mais aussi en proposant des solutions claires de financement des adaptations du logement, étendues à la domotique, pour les familles, afin que ces dépenses

soient comprises dans les plans d'aide qui seront mis en place. Le développement de la domotique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en faveur des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer doit être soutenu, notamment par des appels à projets nationaux pluridisciplinaires, qui pourront être initiés à partir du pôle de compétitivité tourné vers les géron-technologies, créé à Grenoble fin 2007. Un appel à projets spécifiquement ciblé sur la domotique et les NTIC destiné à compenser la perte d'orientation et d'autonomie, caractéristique de la maladie d'Alzheimer, sera lancée en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13050

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7964

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2461